

Procès-verbal du Conseil Municipal
du Mardi 30 Janvier 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 janvier 2024.

PRÉSENTS :

M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Yannick LEMOULT, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON et Mme Carole SOLVET, Conseillères Municipales.

POUVOIRS :

Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Martine LESAGE et Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023 :

RESSOURCES HUMAINES :

2024-1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION :

FINANCES :

2024-2. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :

2024-3. ASSOCIATION PARAMÉDI'RAID - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX :

2024-4. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET - APPEL À PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL 2024 AU TITRE DU VOLET 3 DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DES TERRITOIRES :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE :

DÉCISION N° 2023-075 DU 18 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE « DU NORD AU SUD TV » POUR RÉALISER UN FILM DE TYPE « JOURNAL TÉLÉVISÉ » AVEC LA COLLABORATION DES JEUNES ET DES SENIORS DANS LE CADRE D'ÉCHANGE DES VŒUX 2024 :

DÉCISION N° 2023-076 DU 20 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS « ANIMATION D'UN SÉMINAIRE SUR LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC » AVEC AVESCO :

DÉCISION N° 2023-077 DU 20 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE DANS LE CADRE DE LA M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS :

DÉCISION N° 2024-001 DU 8 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE FORCE MOTRICE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL « ORMES MAGAZINE » :

DÉCISION N° 2024-002 DU 9 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DE LOGICIELS POUR LA GESTION DU CIMETIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ SISTEC :

DÉCISION N° 2024-003 DU 18 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ÉLÉMENTS POUR UN SPECTACLE DE DANSE CONTEMPORAINE DANS LE CADRE DES NUITS DE LA LECTURE :

DÉCISION N° 2024-004 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC LA SOCIÉTÉ « FLEURS DE MIEL » POUR FAVORISER LA POLLINISATION EN PLEIN AIR ET ASSURER LA GESTION ANNUELLE D'UN RUCHER DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGENDA 21 :

DÉCISION N° 2024-005 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC JENNIFLEURS POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

DÉCISION N° 2024-006 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC LES CAFÉS JEANNE D'ARC POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

DÉCISION N° 2024-007 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LES YEUX GRANDS FERMÉS POUR UN SPECTACLE ET UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA NATURE :

DÉCISION N° 2024-008 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION OUVEM'AZULIS POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

DÉCISION N° 2024-009 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ALLO MAMAN BOBO POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

DÉCISION N° 2024-010 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC CLIN D'ŒIL COMPAGNIE POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jérémy VANBERSEL en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérémy VANBERSEL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023.

RESSOURCES HUMAINES :

2024-1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite aux concours de deux agents de la collectivité, il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Poste supprimé	Temps d'emploi	Poste créé	Temps d'emploi
Agent de Maîtrise contractuel	Temps complet	Agent de Maîtrise titulaire	Temps complet
Adjoint Territorial d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	Temps incomplet 33,5/35 ^{ème}	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	Temps incomplet 33,5/35 ^{ème}

Ces modifications pourraient être effectives à compter du 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

- Monsieur le Maire : « La première modification de poste concerne le Responsable du Centre Technique Municipal qui va être nommé titulaire suite à la réussite de son concours. Le second poste concerne également un agent du service Enfance-Jeunesse qui a réussi son concours pour devenir ATSEM. Nous n'avons pas manqué de féliciter chaleureusement ces deux agents qui voient leurs efforts récompensés. »

FINANCES :

2024-2. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions qui pourraient être accordées aux différentes associations au titre de l'année 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint délégué aux Sports, pour présenter les subventions aux clubs sportifs.

Monsieur TONNIEAU informe le Conseil Municipal que les subventions aux clubs sportifs ont été examinées en commission des Sports le 16 janvier dernier.

Associations sportives d'Ormes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'association pour 2024	Montant proposé par la commission des Sports
ES Ormes Basket-Ball - Équipe première (Convention 23/24 = 60 000 €)			
Révision des conventions en juin 2024			

ES Ormes Basket-Ball - Club (Convention 23/24 = 30 000 €)			
Ormes Football Club	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
Gym en fOrmes	-	-	-
Avenir Cyclotourisme d'Ormes (transports inclus)	6 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Tennis - Éveil sportif d'Ormes	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Tennis de Table - Éveil Sportif d'Ormes (transports inclus)	3 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Club de Kick Boxing	1 500,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Club de Billard	-	-	-
Club de Pétanque (transports inclus)	2 900,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association de Pêche d'Ormes	420,00 €	80,00 €	80,00 €
Courir à Ormes (transport inclus)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Chasse	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Club de boxe ormois	-	3 000,00 €	3 000,00 €
Sous-total	60 320,00 €	64 880,00 €	64 880,00 €

Conventions :

- L'ESO Basket-Ball (le club) : convention saison 2023/2024 : le solde a été versé en janvier 2024 (6 000,00 €) ;
- L'ESO Basket-Ball (équipe première) : convention saison 2023/2024 : le solde a été versé en janvier 2024 (12 000,00 €).

Pour l'ESO Basket-Ball (club et équipe première), deux nouvelles conventions seront présentées au Conseil Municipal, à la fin de la saison sportive et au plus tard lors de la séance du mois de juin.

Monsieur Jacques SEGUIN, Adjoint délégué à l'Action culturelle, présente les dossiers de demandes de subvention au titre des affaires culturelles et indique que ceux-ci ont été examinés lors de la commission culturelle qui s'est réunie le 08 janvier dernier.

Associations culturelles d'Ormes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'association pour 2024	Proposition de la Commission Culturelle
La Pléiade	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Si Ormes m'était conté	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Théâtre - La Troupe du Cerf-Volant	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PLADO	2 600,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
PLADO - Subvention exceptionnelle	-	850,00 €	850,00 €
Batterie-Fanfare intercommunale Ingré/Ormes	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Phil'en Troupe	500,00 €	-	-
Sous-total	30 200,00 €	31 050,00 €	31 050,00 €

Madame PELLÉ présente les dossiers de demandes de subvention des autres associations d'Ormes :

Autres associations d'Ormes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'association pour 2024	Proposition Pour 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers Ormes/Saran	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Belles Années	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	1 700,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
FNACA	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale Détente et Loisirs du personnel (ADEL)	12 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
La Cité des Joueurs	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Famille Rurale Ormes	-	300,00 €	300,00 €
Ingré-Ormes 2030	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sous-total	18 900,00 €	21 100,00 €	21 100,00 €

Monsieur Xavier GODART, Adjoint délégué à l'Action scolaire, présente les dossiers de demandes de subvention au titre des affaires scolaires :

Associations pour l'enseignement :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'association pour 2024	Proposition De la commission des affaires scolaires
Association sportive du collège d'Ingré	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Association sportive du lycée d'Ingré	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Foyer coopérative du collège d'Ingré	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Coopérative école maternelle	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Coopérative école élémentaire (nbre classes x 140 €)	1 820,00 €	1 820,00 €	1 820,00 €
Coopérative école élémentaire (nbre classes découvertes x 100 €)	300,00 €	100,00 €	100,00 €
Association sportive école élémentaire	850,00 €	850,00 €	850,00 €
AP2E Ormes	800,00 €	800,00 €	800,00 €
<i>Sous total</i>	<i>7 270,00 €</i>	<i>7 070,00 €</i>	<i>7 070,00 €</i>

Madame PELLÉ présente les dossiers de demandes de subvention au titre de l'Action sociale :

Action sociale locale :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'organisme pour 2024	Proposition du Maire
Centre Communal d'Action Sociale	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Familles Rurales (convention)	412,90 €	Montant non connu	Montant non connu
<i>Sous-total</i>	<i>75 412,90 €</i>	<i>75 000,00 €</i>	<i>75 000,00 €</i>

Madame PELLÉ rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 février 2005, une convention de partenariat tri partite est passée entre la commune d'Ormes, la Fédération du Loiret de « Familles Rurales » et l'association locale qui permet une aide proportionnelle au nombre d'heures d'intervention à domicile effectuées chez les Seniors ormois.

Le nombre d'heures d'intervention effectuées chez les Seniors ormois n'étant pas connu à ce jour, le montant de cette subvention sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Madame PELLÉ présente les dossiers de demandes de subvention des autres associations pour lesquelles une subvention a été versée en 2023 :

Autres associations :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2023	Demande de l'association pour 2024	Proposition du Maire
Les Quatre vents du Secteur Ouest	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	500,00 €	Pas de montant	500,00 €
La Banque Alimentaire	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Croix-Rouge française	150,00 €	Pas de demande	150,00 €
Secours Catholique du Loiret	150,00 €	150,00 €	150,00 €
S.O.S. Amitié Centre	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
France Alzheimer	300,00 €	Pas de montant	300,00 €
Off. National des anciens combattants et prisonniers de guerre (Bleuets de France)	200,00 €	Pas de montant	200,00 €
CERCIL - Mémorial de la Shoah	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Comité féminin du Loiret pour le dépistage du cancer	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	40,00 €	Pas de montant	40,00 €

Association Départementale PEP Loiret	500,00 €	Pas de montant	500,00 €
Bibliothèque sonore d'Orléans et du Loiret	85,00 €	85,00 €	85,00 €
Les restos du Cœur	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
Relais Orléanais	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
SPA du Centre	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Chadi&Riyad contre la NBIA	500,00 €	-	-
Secours Populaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Orléans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Prévention routière	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Le souvenir Français	50,00 €	100,00 €	100,00 €
Loiret Nature Environnement		Pas de montant	100,00 €
MFR du Pithiverais		Pas de montant	80,00 €
Campus des métiers et de l'artisanat		80,00 €	80,00 €
Sous total	5 325,00 €		5 135,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont votées par catégorie et que les élus faisant partie du Bureau d'une association mentionnée ci-dessus, ne peuvent pas prendre part au vote des subventions de la catégorie à laquelle est rattaché leur association.

Par conséquent :

- ❖ *Monsieur Jérémy VANBERSEL ne participe pas au vote des subventions aux clubs sportifs.*
- ❖ *Madame Annie TAVENNEC, Messieurs Philippe MOREAU, Jean-Pierre GUILLOT, Jacques SEGUIN et Éric JOSEPH ne participent pas au vote des subventions au profit des associations culturelles.*
- ❖ *Madame Estelle GUILLOU et Monsieur Éric VIGNEAU ne participent pas au vote des subventions de la rubrique « Autres associations d'Ormes ».*
- ❖ *Monsieur Alain TOUCHARD, Mesdames Annie TAVENNEC et Catherine VENOT-REIG ne participent pas au vote des subventions de la rubrique « Action sociale locale ».*

Vu l'avis de la Commission Générale du 23 janvier 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de ses Adjoints,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votes exprimés, le montant des subventions présentées au titre de l'année 2024.

- Monsieur TONNIEAU : « Le club de pétanque demande 100 € de plus par rapport à l'an passé, en sachant que la subvention pour le tournoi du 14 juillet est incluse dans les 3 000 € sollicités et pour laquelle une augmentation de 100 € est souhaitée afin de pallier l'inflation. Concernant l'association de pêche, le montant de la subvention proposée correspond au montant des cartes de pêche vendues et il y en a eu seulement 8 cette année. »

- Monsieur JOSEPH : « Le club de billard et l'association Gym en f'Ormes n'ont pas sollicité de subvention pour 2024. Est-ce que la Mairie les a contactés ? Je sais que le club de gymnastique a changé de Présidente donc peut-être s'agit-il d'un oubli ? »

- Monsieur TONNIEAU : « Nous les avons contactés et il s'agit bien d'une volonté des clubs. »

- Monsieur le Maire : « Vous savez que si toutefois il y avait un souci en cours d'année, le Conseil Municipal pourrait y remédier. Là ces deux associations ont été relancées par nos services pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'un oubli de leur part. »

- Monsieur SEGUIN : « L'association Phil'en Troupe a été contactée et a fait savoir qu'elle ne sollicitait pas de subvention en 2024 étant donné qu'aucune activité ne sera organisée. »

- Xavier GODART : « La commission Scolaire-Enfance-Jeunesse n'a pas pu se réunir physiquement pour étudier les demandes de subvention dans le domaine de l'enseignement, mais elle a néanmoins échangé sur le sujet à distance, par l'intermédiaire des différents outils électroniques existants. Une modification est à noter depuis la réunion de la Commission Générale la semaine passée, puisque le lycée d'Ingré a fait parvenir sa demande de subvention d'un montant identique à celui de 2023, à savoir 400 €. Le montant de la subvention sollicitée par la coopérative de l'école

élémentaire Jacques Prévert est diminué de 200 € par rapport à 2023. Ceci s'explique par le fait qu'il y aura moins de classes de découverte organisées en 2024. »

- Monsieur le Maire : « Le montant alloué au CCAS est identique à celui de l'année dernière. J'en profite pour vous préciser qu'un peu plus de 250 personnes se sont inscrites au repas organisé au profit des Seniors ormois le 11 février prochain. Chaque année nous avons davantage de monde alors que l'âge minimum pour s'y inscrire est repoussé d'un an tous les ans. Il y a quelques années l'âge minimum avait été fixé à 65 ans, désormais il faut avoir 70 ans minimum. »

2024-3. ASSOCIATION PARAMÉDI'RAID - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Madame PELLÉ expose :

Trois jeunes femmes âgées de 25 ans, Anaïs (ormoise), Marion et Auriane, se sont rencontrées lors de leurs études d'infirmières.

Toutes nourries par l'envie de faire un projet humanitaire, c'est tout naturellement qu'elles se sont retrouvées quelques années plus tard pour faire l'Europ'Raid 2024.

L'Europ'Raid est un projet humanitaire qui vise à récolter 70 kg de matériel solidaire (fournitures scolaires, matériel de sport, produits d'hygiène, matériel paramédical, matériel multimédia et jouets) qui seront distribués aux enfants des écoles isolées et défavorisées de l'Europe de l'Est.

Cet événement se déroulera du 3 au 24 août 2024. Les 3 jeunes femmes parcourront en Peugeot 205 (le seul véhicule autorisé pour ce raid) 8 000 km, soit 20 pays de l'Union Européenne en 22 jours.

Pour cette occasion, elles ont créé une association « Paramédi'Raid ».

Afin de mettre en place des actions pour pouvoir récupérer des dons de matériels ainsi que des dons financiers, la recherche de partenaires et sponsors est cruciale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 500 € à l'association.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € au profit de l'association « Paramédi'Raid ».

- Monsieur le Maire : « Si vous vous souvenez, nous avons déjà été saisis pour des demandes similaires, notamment des jeunes Ormois qui participaient au raid 4L Trophy et la somme qui est habituellement octroyée par le Conseil Municipal est de 500 €. »

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX :

2024-4. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET - APPEL À PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL 2024 AU TITRE DU VOLET 3 DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DES TERRITOIRES :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal de l'appel à projets d'intérêt communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, lancé par le Conseil Départemental.

Cet appel à projets vise à soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et d'intérêt uniquement communal.

Ces projets doivent répondre aux besoins des habitants d'une commune, notamment en termes de services de proximité.

Les dépenses éligibles sont notamment les opérations de travaux, les réalisations d'équipement et études liées aux projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, d'intérêt local.

Le soutien financier maximal du Département ne peut excéder 80 % du montant total H.T de l'opération.

Les projets sont sélectionnés selon des critères précis, à l'appui du dossier de candidature :

- L'inscription du projet dans au moins une des 3 thématiques suivantes :

- 1) Aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) ;

- 2) Proximité et développement des territoires : des territoires plus proches des habitants et plus dynamiques (économie, THD/usages numériques, services à la population, etc.) ;
- 3) Cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport, etc.).
- Les finalités d'intérêt local du projet.
 - La qualité du projet.
 - L'adéquation des projets présentés avec les orientations stratégiques du projet de mandat du département et le projet « Loiret la planète en tête ».

À ce titre, un projet proposé au Budget Primitif 2024 et entrant dans les critères définis ci-dessus a été listé par la Mairie d'Ormes :

OPÉRATIONS	LOCALISATION	BUDGET	THÉMATIQUE
Renaturation de la cour d'école	École élémentaire Jacques Prévert	231 000,00 € TTC	Aménagement durable - Cohésion sociale et citoyenneté

Afin de compléter le dossier, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation du projet décrit ci-dessus et dont les crédits sont proposés au Budget Primitif 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué assurant la suppléance, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département.

- Monsieur JEULIN : « Je ne connais pas aujourd'hui le montant exact qui nous sera alloué, mais dès que j'aurais l'information je ne manquerais pas de vous la communiquer. »

- Monsieur le Maire : « Ce devrait être de l'ordre de 60 000 €. »

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE :

DÉCISION N° 2023-075 DU 18 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE « DU NORD AU SUD TV » POUR RÉALISER UN FILM DE TYPE « JOURNAL TÉLÉVISÉ » AVEC LA COLLABORATION DES JEUNES ET DES SENIORS DANS LE CADRE D'ÉCHANGE DES VŒUX 2024 :

Vu le contrat présenté par l'agence « DU NORD AU SUD TV » - Les Gastries - Saint Victor de Réno à Longny les Villages (61),

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- D'approuver le contrat présenté par l'agence « DU NORD AU SUD TV » ;
- D'accepter les conditions principales du contrat qui sont les suivantes :
 - Objet : Réalisation d'un film de type « journal télévisé » avec la collaboration des jeunes et des Seniors
 - Date de tournage : mercredi 20 décembre 2023 à partir de 14 h 00
 - Lieu de tournage : cuisine de la salle François Rabelais
 - Coût : 4 020,00 € TTC.

DÉCISION N° 2023-076 DU 20 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS « ANIMATION D'UN SÉMINAIRE SUR LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC » AVEC AVESCO :

Vu le devis présenté par AVESCO - 3 passage de la Râpe à Orléans,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- D'approuver le devis présenté par AVESCO ;
- D'accepter les conditions principales du devis qui sont les suivantes :
 - Intitulé : animation d'un séminaire sur la prise de parole en public
 - Date : samedi 8 juin 2024 de 9 h 30 à 17 h 00
 - Nombre de participants : 35 personnes
 - Nombre d'intervenants : 2 personnes
 - Lieu : Domaine de Montaigu
 - Coût : 2 500,00 € TTC.

DÉCISION N° 2023-077 DU 20 DÉCEMBRE 2023 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE DANS LE CADRE DE LA M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2023, le Maire décide :

- D'autoriser les transferts de crédits suivants :

Libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Nature/Fonction
Attribution de compensation d'investissement	Investissement	33 694,13 €	204	01-01
Opération 548 - Mail de la poule blanche	Investissement	- 33 694,13 €	2315	548-518

DÉCISION N° 2024-001 DU 8 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE FORCE MOTRICE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL « ORMES MAGAZINE »

;

Vu le rapport d'analyse des offres dressé le 12 décembre 2023 par le service Communication, et le classement des offres effectuées en fonction des critères de sélection indiqués au Règlement de la Consultation,

Considérant que la proposition de l'entreprise FORCE MOTRICE - 8 place Jean Monnet à Orléans, apparaît classée en première position,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise FORCE MOTRICE située 8 place Jean Monnet à Orléans ;
- D'approuver les conditions principales du marché qui sont les suivantes :
 - Montant du marché : 3 454,00 € TTC par numéro de ORMES MAGAZINE (6 numéros à paraître par an, soit 20 724,00 € TTC) et ORMES MAGAZINE « Spécial Rentrée » (3 696,00 € TTC), soit un montant total de 24 420,00 € TTC par an pour une durée de 3 années.

DÉCISION N° 2024-002 DU 9 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DE LOGICIELS POUR LA GESTION DU CIMETIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ SISTEC :

Vu le contrat présenté par la société SISTEC située 102 rue du Lac - Immeuble Les Érables à Labège (31),

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le contrat présenté par la société SISTEC ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du contrat qui sont les suivantes :
 - Gestion du cimetière
 - Module concessions
 - Cartographie illimitée
 - Conditions financières pour une année pleine : 951,72 € H.T
 - Date de prise d'effet et durée du contrat : 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

DÉCISION N° 2024-003 DU 18 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ÉLÉMENTS POUR UN SPECTACLE DE DANSE CONTEMPORAINE DANS LE CADRE DES NUITS DE LA LECTURE :

Vu la convention présentée par la Compagnie ÉLÉMENTS - 34 rue de Bel Air à Nantes (44),

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver la convention présentée par la Compagnie ÉLÉMENTS ;
- ❑ D'accepter les conditions principales de la convention qui sont les suivantes :
 - Objet : spectacle de danse contemporaine « Lune Rousse »
 - Date : samedi 20 janvier 2024 à 10 heures
 - Lieu : à la bibliothèque municipale Arthur Rimbaud
 - Coût : 1 200,00 € TTC.

DÉCISION N° 2024-004 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC LA SOCIÉTÉ « FLEURS DE MIEL » POUR FAVORISER LA POLLINISATION EN PLEIN AIR ET ASSURER LA GESTION ANNUELLE D'UN RUCHER DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGENDA 21 :

Vu le devis présenté par la société « Fleurs de Miel » - 24 ter, avenue Jean Beaudoin à Chécy,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le devis présenté par la société « Fleurs de Miel » ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du devis qui sont les suivantes :
 - Prestation : gestion annuelle de 4 ruches existantes sur la commune
 - Dates : saison d'exploitation 2024
 - Coût : 2 800,00 € H.T.

DÉCISION N° 2024-005 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC JENNIFLEURS POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Vu le devis présenté par Jennifleurs - 78 rue Bonne Dame à Châteauneuf-sur-Loire,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le devis présenté par Jennifleurs ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du devis qui sont les suivantes :
 - Objet : sortie botanique sur les plantes sauvages comestibles et médicinales
 - Date : dimanche 2 juin 2024 et d'une durée totale de 2 h 30 pour 20 personnes maximum
 - Lieu : site de La Canaudière
 - Coût : 200,00 € TTC.

DÉCISION N° 2024-006 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC LES CAFÉS JEANNE D'ARC POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

Vu le devis présenté par les Cafés Jeanne d'Arc - 13 quater, rue du Faubourg Saint-Jean à Orléans,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le devis présenté par les Cafés Jeanne d'Arc ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du devis qui sont les suivantes :
 - Objet : atelier « le thé »
 - Date : jeudi 7 novembre 2024 à 18 h 30 pour 16 personnes maximum et d'une durée totale de 2 heures
 - Lieu : Maison de la Polyculture
 - Coût : 320,00 € TTC.

DÉCISION N° 2024-007 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LES YEUX GRANDS FERMÉS POUR UN SPECTACLE ET UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA NATURE :

Vu le contrat de cession présenté par la Compagnie Les Yeux Grands Fermés - 29 rue de Vaucouleurs à Orléans,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le contrat de cession présenté par la Compagnie Les Yeux Grands Fermés ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du contrat de cession qui sont les suivantes :
 - Objet : spectacle intitulé « Fleurs d'Encre » par la chorégraphe-interprète Anne PERBAL et une exposition de sculptures
 - Date : jeudi 1^{er} février 2024 à 18 h 30 pour une durée de 40 minutes
 - Lieu : Espace des Carrières
 - Coût : 1 200,00 € TTC
 - Un catering pour une personne sera prise en charge par la commune.

DÉCISION N° 2024-008 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION OUVEM'AZULIS POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

Vu le contrat de cession présenté par l'association OUVEM'AZULIS - 36 rue des Beaumonts à Orléans,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le contrat de cession présenté par l'association OUVEM'AZULIS ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du contrat de cession qui sont les suivantes :
 - Objet : spectacle intitulé « Jamais sans nos portables »
 - Date : jeudi 16 mai 2024 à 18 h 30
 - Lieu : Maison de la Polyculture
 - Coût : 600,00 € TTC.

DÉCISION N° 2024-009 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION « ALLO MAMAN BOBO » POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

Vu le contrat de cession présenté par l'association ALLO MAMAN BOBO - 108 rue de Bourgogne à Orléans,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le contrat de cession présenté par l'association ALLO MAMAN BOBO ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du contrat de cession qui sont les suivantes :
 - Objet : spectacle intitulé « Notre-Dame de Paris »
 - Date : dimanche 18 février 2024 à 16 heures
 - Lieu : auditorium de l'Espace des Carrières
 - Coût : 2 000,00 € TTC
 - Les frais de repas et catering seront pris en charge par la commune.

DÉCISION N° 2024-010 DU 19 JANVIER 2024 : DÉCISION DE PASSATION D'UN DEVIS AVEC CLIN D'ŒIL COMPAGNIE POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE :

Vu le devis présenté par Clin D'œil Compagnie - 12 rue de la République à Saint-Jean-de-Braye,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget, le Maire décide :

- ❑ D'approuver le devis présenté par Clin D'œil Compagnie ;
- ❑ D'accepter les conditions principales du devis qui sont les suivantes :
 - Objet : spectacle intitulé « Ça va s'éclaircir »
 - Date : samedi 24 février 2024
 - Lieu : auditorium de l'école de musique
 - Coût : 2 848,50 € TTC
 - Les frais de repas et de transport seront pris en charge par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures et trente minutes.

Informations communiquées hors séance :

- Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les obsèques de Monsieur Michel SÉJOURNÉ se sont déroulées vendredi dernier.
- Monsieur Xavier GODART fait savoir aux élus qu'une grève dans l'éducation nationale est prévue jeudi. Un service minimum va être mis en place à l'école maternelle où deux enseignants et trois ATSEM feront grève. Les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire seront assurés comme habituellement. En revanche, il n'y a pas de grévistes annoncés à l'école élémentaire.